

## Règlement intérieur

### Article 1 Le règlement intérieur

Le présent règlement sera chaque année envoyée par mail. Toute inscription aux activités proposés vaut acceptation au présent règlement.

### Article 2 Disposition légale

Cette association a pour but de promouvoir, d'enseigner, et développer la pratique de différents arts et méthodes issus d'Orient et d'Occident, principalement le Tai Chi Chuan, dans le but de favoriser le bien-être et d'améliorer la qualité de vie de ses membres. Les prestataires de l'association ont une expérience certaine dans les activités enseignées.

### Article 3 Inscription

Les cours sont dispensés de septembre à juin, hors vacances scolaires et jours fériés, sauf exception. Afin de valider l'inscription, Bambou Balance requiert les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'adhérent
- Une photo d'identité
- Un certificat médical **obligatoire** de moins de 3 mois pour les nouveaux adhérents valable 3 ans.
- La totalité du règlement ou paiement par chèque en trois fois, avec remise des chèques à l'inscription (Encaissement Octobre, Novembre et Janvier). Pour autre mode de règlement nous consulter.

Pour qu'un cours est lieu, un minimum de 6 participants est exigé.

Les inscriptions ne sont ni cessibles ni remboursable sauf maladie de longue durée soit supérieure à trois mois. (Adhésion non remboursable).

### Article 4 Consigne pendant les activités

Les activités débutent à l'heure indiquée. Chaque intervenant est présent 15 minutes avant le début d'activité. Une tenue adaptée est bienvenue. (Pantalon, tee-shirt, sweat ou veste chinoise, chaussures de sport légères avec semelles souples)

### Article 5 Discipline

Chaque adhérent s'engage à observer en toute circonstance la plus grande correction à l'égard des autres adhérents et à respecter les lieux et matériel utilisés.

### Article 6 Absences et présences

Les membres doivent être assidus au cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Les absences ne seront en aucun cas déduites ou remboursées. Dans la mesure du possible, il est souhaitable de prévenir de son absence. La possibilité de récupérer le cours est donné à chacun dans un délai raisonnable.

En cas d'absence de l'intervenant, dans la mesure du possible les membres seront prévenus par voix téléphonique ou électronique. Les adhérents sont invités à se tenir informé des événements de la saison.

### Article 8 Sécurité, Assurance

L'association souscrit une assurance responsabilité Civile qui couvre l'ensemble de son activité.

Chaque Adhérent souscrit à un contrat d'assurance pour l'activité pratiquée, en adhérant lors de l'inscription à la **Fédération Sport pour tous**.

Tout adhérent s'engage à respecter les consignes données en matière de sécurité.

### Article 9 Locaux et Installations

Les adhérents s'engagent à respecter le règlement municipal concernant les salles utilisées.

La mise en place de matériels ainsi que leurs rangements sont l'affaire de tous après chaque cours ou manifestation.

### Article 10 Autorisation à l'image

Bambou Balance s'autorise le droit d'utiliser avec leur autorisation, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des membres, à des fins de communication et d'information sur tous supports que ce soit.

### Article 11 Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.